



AVIS PUBLIC

Selon l'article 13 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c. E-15.1.0.1, ci-après : la « LEDMM »), prévoit l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie par les municipalités du Québec.

Cette mesure vise à affirmer les valeurs qui gouvernent les employés municipaux dans l'exercice de leur mandat ainsi que les règles de déontologie applicables au profit de l'intérêt public et du maintien de la confiance de la population.

Lors de sa séance ordinaire du 7 mars 2022, le conseil municipal des Éboulements a déposé un avis de motion visant l'adoption d'un règlement édictant le Code d'éthique et de déontologie s'appliquant aux employés municipaux. L'adoption de ce règlement se fera lors de la séance ordinaire du 2 mai 2022 à 20 h à la salle de l'âge d'or de l'édifice municipal situé au 2335 route du Fleuve, Les Éboulements.

Voici un résumé du contenu de ce code :

1.1. Les principales valeurs de la municipalité et des organismes municipaux énoncées dans ce code d'éthique et de déontologie sont :

- 1° l'intégrité des employés municipaux ;
- 2° l'honneur rattaché aux fonctions d'employé de la Municipalité ;
- 3° la prudence dans la poursuite de l'intérêt public ;
- 4° le respect et la civilité envers les membres du conseil municipal, les autres employés de la Municipalité et les citoyens, incluant lors des communications sur le web et les médias sociaux ;
- 5° la loyauté envers la Municipalité ;
- 6° la recherche de l'équité.

Le présent code a pour objectifs de prévenir, notamment :

- 1° toute situation où l'intérêt personnel de l'employé peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions ;
- 2° toute situation qui irait à l'encontre des valeurs énoncées dans le présent Code d'éthique et de déontologie ;
- 3° le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites

Le texte du projet règlement portant le n° 253-22 est disponible pour consultation sur le site Internet de la municipalité [en cliquant ici](#).

DONNÉ AUX ÉBOULEMENTS, CE 12^E JOUR D'AVRIL DEUX MILLE VINGT-DEUX

LINDA GAUTHIER

Directrice générale et greffière-trésorière